Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 26
Votants: 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 16 septembre 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Lise VILLEBRUN, Antoine VINCENT, Didier MAGNE, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre-Emmanuel DAUTRY représenté par Pierre PLAGNES, David RAYDON représenté par Cécile URRUSTY, Henri KAUFMANN représenté par Géraldine BENDER, Gilles DESTOUCHES représenté par Serge ANDRE

A été nommé secrétaire : Monsieur Patrick GALZIN

Date de convocation :

Pour:28 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_127

Objet : **Retrait de la délibération n°DE_2026_118 du 23 juillet 2026 - Adhésion au syndicat mixte Lot Dourdou**

Monsieur le Président rappelle qu'à la demande du syndicat mixte Lot Dourdou -SMLD-, le Conseil communautaire à délibérer en faveur de son adhésion au SMLD.

Monsieur le Président indique que depuis cette délibération le SMLD reconnait que la représentation cartographique du bassin versant, sur laquelle il s'est appuyé pour solliciter notre adhésion, présente de fortes incertitudes quant à la précision du découpage pour les secteurs limitrophes.

Ainsi, le territoire de la communauté n'étant pas inclut dans le périmètre syndicat mixte Lot Dourdou, la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère n'a pas le pouvoir d'y adhérer

Considérant que la « grosseur de trait » figurant sur la cartographie délimitant le Bassin versant ne permet pas d'inclure avec certitude une frange de très faible surface de la Commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère, monsieur le Président propose aux membres du Conseil de procéder au retrait de la délibération DE_2026_118 du 23 juillet 2026.

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_127-DE
A G E D I

Cela étant exposé, le Conseil à l'unanimité :

DECIDE le retrait de la délibération numéro DE_2026_118 du 23 juillet 2026 intitulée Adhésion au syndicat mixte Lot Dourdou.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture le 18/09/2026
et publié ou notifié le 18/09/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

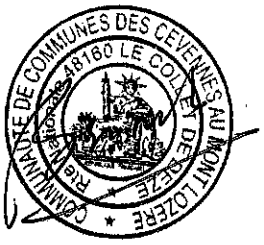

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_127-DE
AGEDI